

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeDéposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**25 FEV. 2026**

Greffe

N° d'entreprise : **0473 552 812**

Nom

(en entier) : **ADIE TECHNICS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue de la Faculté d'Agronomie, 95 - 5030 Gembloux****Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL - CHANGEMENT LINGUISTIQUE -
MODIFICATION DES STATUTS**

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Brice GODDIN, à Gembloux, le 17 décembre 2025, que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « ADIE TECHNICS », ayant son siège à 5030 Gembloux, Avenue de la Faculté d'Agronomie, 95, avec le numéro d'entreprise 0473.552.812 qui a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide le transfert du siège social de 5030 Gembloux, avenue de la Faculté d'Agronomie, 95 à 1654 Beersel, Albert Vaucampsaan, 23.

Remplacer l'article 2 des statuts actuel par le texte suivant :

« Le siège est établi en Région flamande.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut, par simple décision de l'organe d'administration, établir ou supprimer des sièges d'exploitation, pour autant que cette décision n'entraîne pas de changement en matière de régime linguistique applicable à la société. »

Deuxième résolution

En conséquence du transfert du siège social vers la région de langue flamande, l'assemblée constate qu'à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge du transfert du siège social, les statuts doivent être rédigés en langue néerlandaise.

(...)

Pour extrait analytique conforme.

Brice GODDIN, notaire.

Déposés en même-temps une expédition de l'acte et les statuts coordonnées.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2026 - Annexes du Moniteur belge